

Stratégie d'encouragement

du 3 mai 2017

Table des matières

Table des matières	2
1. But de la stratégie d’encouragement.....	3
2. Vision.....	3
3. Objectifs d’encouragement généraux.....	3
3.1. Objectifs dans la formation	3
3.2. Objectifs dans la recherche	4
3.3. Objectifs en matière d’innovation	4
4. Réalisation des objectifs généraux de l’encouragement	4
4.1. Encouragement libre	5
4.1.1. Projets de formation.....	5
4.1.2. Projets de recherche.....	6
4.1.3. Affiliations de soutien.....	6
4.1.4. Participations de soutien.....	6
4.1.5. Bourses.....	7
4.2. Programmes d’encouragement.....	7
4.2.1. Programmes d’encouragement actifs	7
4.2.2. Publication de programmes de recherche thématiques	7
5. Remarque finale	8

1. But de la stratégie d'encouragement

La stratégie d'encouragement de la Fondation Hasler concrétise le but de la Fondation indiqué à l'art. 5 de l'acte de Fondation:

5¹ *Le but de la Fondation Hasler est l'encouragement de la technologie d'information et de la communication (TIC, eng. Information and Communication Technologies ICT) pour le bien et à l'avantage de la Suisse.*

5² *La Fondation Hasler finance ou co-finance des projets sélectionnés dans le domaine de la formation, de la recherche ou de l'innovation dans le domaine des TIC.*

La stratégie définit des buts d'encouragement valables à long terme de la Fondation Hasler.

Des buts concrets de la stratégie d'encouragement peuvent être spécifiés sous forme de stratégies annuelles (p. expl. « adaptation stratégie d'encouragement 2017 à 2021 ») ou sous forme de stratégies partielles (p.expl. « stratégie du programme FIT ») et doivent être dans le domaine de validité de la stratégie d'encouragement générale présente.

2. Vision

La Fondation met à disposition ses fonds et fait jouer son influence pour que la Suisse puisse occuper à l'échelle internationale une position de leader dans le domaine des TIC. En qualité de Fondation respectée et influente, elle souhaite participer au façonnement de l'image des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans la conscience collective et contribuer à ce que leur importance pour la société et l'économie soit reconnue par tous.

3. Objectifs d'encouragement généraux

3.1. Objectifs dans la formation

La Fondation contribue

- à assurer dans le domaine des TIC une relève d'enseignants et de chercheurs hautement qualifiés sur le plan scientifique pour les hautes écoles suisses;
- à assurer une relève de spécialistes des TIC bénéficiant d'une formation fondée pour l'économie suisse;
- à ancrer la formation informatique dans le système scolaire suisse;
- à favoriser la reconnaissance de l'importance des TIC pour notre société dans le monde politique et auprès du grand public.

3.2. Objectifs dans la recherche

La Fondation Hasler soutient, dans les hautes écoles suisses et les institutions de recherche publiques, les projets de recherche originaux et de grande qualité scientifique qui

- sont pertinents pour la théorie ou la pratique des TIC;
- promeuvent la formation dans le domaine des TIC;
- traitent des effets sociaux pertinents des TIC.

La Fondation Hasler encourage en outre un échange de connaissances efficace et rapide au sein des cercles scientifiques suisses et avec les hautes écoles étrangères.

3.3. Objectifs en matière d'innovation

La Fondation

- encourage les projets de développement orientés produits dans les hautes écoles suisses, basés sur des connaissances scientifiques innovantes et accompagnés de mesures adaptées au marché;
- met à disposition de jeunes entreprises du secteur TIC du capital, dans un cadre limité et dans le respect de conditions définies;
- soutient les mesures générales visant à assurer un transfert de savoir-faire efficace et rapide entre la recherche et l'application.

4. Réalisation des objectifs généraux de l'encouragement

Pour atteindre les objectifs d'encouragement, la Fondation peut engager toutes les mesures qui lui paraissent appropriées. Elle dispose notamment des possibilités suivantes:

- 1) Encouragement libre:
 - financement de projets individuels sur demande correspondante
 - Affiliations de soutien: soutien financier d'organisations et d'institutions qui poursuivent, directement ou indirectement, les objectifs d'encouragement de la Fondation
 - Participations de soutien: participation financière dans des start-up innovantes de la branche des TIC
 - Bourses: soutien financier de particuliers

2) Programmes d'encouragement:

- programmes d'encouragement actifs: lancement de mesures
- programmes d'encouragement passifs: invitation à la remise d'une demande dans un cadre thématique défini

Les détails, les procédures et les compétences en lien avec l'activité de soutien de la Fondation Hasler sont présentés dans le *Règlement d'encouragement* du 3 mai 2017.

4.1. Encouragement libre

L'encouragement libre permet d'accorder un soutien à des projets de formation, de recherche et d'innovation, de contracter des affiliations dans des organisations, de soutenir des start-up et d'octroyer des bourses.

4.1.1. Projets de formation

Les projets de formation sont encouragés dans des domaines qui ne sont pas subventionnés par le secteur public ou qui sont négligés par ce dernier.

Sont notamment encouragés des projets innovants

- qui servent à mettre en place de nouvelles possibilités de formation dans l'informatique et les TIC;
- qui ont un potentiel de diffusion dans toute la Suisse;
- dont on attend une importance sociale et culturelle particulière dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

Les projets

- qui ne relèvent pas principalement du domaine des technologies de l'information et de la communication ou sont fondamentalement en lien avec d'autres domaines de connaissance;
- qui poursuivent un objectif commercial;
- qui servent à la mise en place ou à l'extension d'infrastructures de la technique d'information ayant un caractère d'innovation négligeable

ne sont pas soutenus, ou ne le sont que dans des cas exceptionnels justifiés.

4.1.2. *Projets de recherche*

Les projets de la recherche scientifique ou technique de pointe de hautes écoles ou d'institutions de recherche non commerciales bénéficient d'un soutien en fonction de leur potentiel pour la place scientifique ou économique suisse.

Sont notamment encouragés des projets

- qui servent à préparer des entreprises complexes, dont le (co)financement (financement initial) doit être demandé auprès d'autres institutions;
- situés dans le domaine préconcurrentiel et qui n'entrent pas dans le domaine ni du Fonds national suisse (FNS) ni de l'agence pour la promotion de l'innovation (CTI);
- dont on peut s'attendre à ce que les résultats d'autres disciplines ou la collaboration avec d'autres disciplines enrichissent les TIC.

Les projets

- qui, sur le plan scientifique, ne relèvent pas principalement du domaine des technologies de l'information et de la communication ou sont fondamentalement en lien avec d'autres domaines de connaissance;
- qui sont des applications sans caractère d'innovation concernant les TIC;
- qui relèvent du soutien du FNS ou de la CTI;
- qui ont été refusés par d'autres institutions de soutien pour des raisons de qualité

ne sont pas soutenus ou ne le sont que dans des cas exceptionnels justifiés.

4.1.3. *Affiliations de soutien*

Les organisations et institutions qui servent, directement ou indirectement, les objectifs d'encouragement de la Fondation Hasler peuvent bénéficier d'un soutien financier par la conclusion d'une affiliation ou par des dons individuels.

4.1.4. *Participations de soutien*

La participation de soutien est un instrument de promotion de l'innovation dans le domaine TIC. La technologie et/ou la procédure sont d'un genre nouveau et ont à l'évidence un potentiel sur le marché.

La Fondation Hasler peut acquérir une participation dans une jeune entreprise innovante du secteur TIC ou la soutenir financièrement pour autant que les conditions suivantes soient remplies:

- La société est dirigée par une équipe convaincante.

- La prospection du marché obéit à un concept clairement défini. Un concept clair de développement du marché (*Proof of Concept fourni par les efforts de la société*) doit exister.
- Le potentiel du produit ou du procédé novateur ou encore de la prestation est clairement reconnaissable. La détention des droits de propriété intellectuelle (*Intellectual Property Rights*) doit être réglée entre l'entreprise et la haute école et ne sont pas faciles à copier ou à contourner.

4.1.5. Bourses

Des bourses peuvent être accordées à des étudiants doués et assidus au niveau des hautes écoles. Cette procédure sera subsidiaire aux bourses de l'Etat et doit surtout tenir compte des cas qui, en tant que situations spéciales, ne peuvent obtenir de bourses régulières mais méritent malgré tout d'être soutenus.

4.2. Programmes d'encouragement

Les objectifs et les thèmes des programmes d'encouragement sont définis par le Conseil de Fondation, tout comme les règles procédurales des différents programmes.

4.2.1. Programmes d'encouragement actifs

Des programmes d'encouragement spéciaux sont lancés dans le but d'atteindre un objectif spécifique. A la différence de la publication de programmes de recherche thématiques (programmes d'encouragement passifs), la Fondation Hasler confie elle-même des projets à des tiers et engage des mesures de soutien, par exemple dans le domaine des relations publiques.¹

4.2.2. Publication de programmes de recherche thématiques

Des publications thématiques réalisées par la Fondation Hasler ont pour but de lancer de manière ciblée des programmes de recherche complexes, dans lesquels plusieurs groupes de chercheurs travaillent sur un thème commun dans différentes hautes écoles. Il s'agit en particulier d'inciter les jeunes chercheurs aux hautes écoles universitaires à orienter leur recherche dans des domaines plus complexes des TIC. Par ailleurs, de telles initiatives doivent promouvoir la formation de réseaux dans et entre les hautes écoles.

Les projets sont sélectionnés dans le cadre d'un concours en fonction de leur importance thématique et de leur qualité scientifique².

¹ Le programme de soutien FIT – Fit in IT pour les gymnases – est un tel programme d'encouragement.

² On citera en exemples les programmes DICS (Dependable Information and Communications Systems, 2002) et ManCom (Managing Complexity, 2006).

5. Remarque finale

Ce document remplace le document *Stratégie d'encouragement* du 26 novembre 2009 et entre immédiatement en vigueur.

Berne, le 3 mai 2017

Pour le Conseil de Fondation:

The image shows two handwritten signatures in blue ink. The signature on the left is for Heinz Karrer, and the signature on the right is for Dr Matthias Kaiserswerth. The signatures are written in a cursive style.

Heinz Karrer
Président

Dr Matthias Kaiserswerth
Secrétaire